

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-0668 du 28/02/2023

Arrêté du 27 février 2023

ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE
DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES DU GRAND-EST

Délégation encadrement supérieur et Talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté charge une administratrice des Finances publiques adjointe de l'intérim de la Direction des services informatiques du Grand-Est.

Date d'application : 15/03/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES DU GRAND-EST3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE
DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES DU GRAND-EST**



ARRÊTÉ

chargeant une administratrice des Finances publiques adjointe
de l'intérim de la Direction des services informatiques du Grand-Est

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS,**

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 11 avril 2011 portant création des Directions des services informatiques du Nord, de l'Ouest, de Paris-Normandie, de Paris-Champagne, de l'Est, du Sud-Ouest, des Pays du Centre, de Rhône-Alpes Est-Bourgogne et du Sud-Est Outre-Mer ;

Vu l'arrêté du 24 février 2023 portant nomination de M. Jean-Michel MOTA en tant que sous-directeur, directeur du service à compétence nationale dénommé « Direction des projets numériques » rattaché au chef du service des systèmes d'information de la Direction générale des Finances publiques, à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

ARRÊTE :

Article premier

Mme Cécile GIROD, administratrice des Finances publiques adjointe, adjointe au directeur des services informatiques du Grand-Est, est chargée de l'intérim de la direction des services informatiques du Grand-Est, en remplacement de M. Jean-Michel MOTA.

Article 2

Cette mesure prend effet le 15 mars 2023.

Article 3

L'intéressée dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 4

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 24 FÉVRIER 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2^{ÈME} GRADE,
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS,

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756